



PROCEDURE POUR LES « RENVOI DE MATCH »

CALENDRIER PROVISOIRE

Une fois le calendrier provisoire établi, les demandes de modification peuvent être transmises par e-mail au secrétariat ACNBA (responsable calendrier) aux conditions suivantes :

- L'équipe demandeuse doit obtenir l'**accord de l'équipe adverse avant** de transmettre la nouvelle date (lieu ou heure,...) au responsable du calendrier.
- La demande doit être transmise **dans les délais annoncés** par le responsable de calendrier lors de l'envoi du calendrier provisoire avec copie au responsable de l'équipe adverse.
- La demande de modification du calendrier provisoire est effectuée sans frais.

CALENDRIER DEFINITIF

Une fois le calendrier définitif établi, les demandes de renvoi peuvent être transmises au secrétariat ACNBA (responsable calendrier) aux conditions suivantes :

- Toute modification de lieu, de date, de jour, d'heure est considérée comme « **Demande de renvoi** ».
- Toute « **Demande de renvoi** » sera facturée avec les amendes de club selon les tarifs en vigueur dans les associations respectives.
- **Seules les demandes effectuées au moyen du formulaire « demande de renvoi » seront recevables et considérées par le responsable du calendrier.**
- L'équipe demandeuse doit obtenir l'**accord de l'équipe adverse avant de faire la demande** de renvoi au responsable du calendrier.
Les échanges de mails ne doivent pas parvenir au secrétariat ACNBA et ne sont pas considérés comme demande de renvoi !
- La demande doit se faire au plus tard **10 jours avant la date initiale** du match.
- Le formulaire « **Demande de renvoi** » doit être transmis par e-mail au secrétariat ACNBA avec copie au responsable de l'équipe adverse.
- Le match ne peut être rejoué dans les 5 jours suivants l'envoi du formulaire au responsable du calendrier. (temps nécessaire pour désigner les arbitres)
- En aucun cas il ne sera accepté de replacer un match après les dates de qualification et de fin de championnat ou phase de championnat en cours.
- Le secrétariat enverra par e-mail un « **Avis de modification** » aux responsables d'équipes et au désignateur des arbitres.
- Le désignateur est responsable d'aviser les 2 arbitres et l'éventuel visionneur.
- **L' « Avis de modification » fait seule, office de convocation officielle.**
- Minimum 48h avant l'heure prévue du match (entre 9 jours et 48h), le renvoi peut être demandé **uniquement en cas exceptionnels de forces majeures**.
Sont considérés comme cas exceptionnels, les maladies (épidémies), accidents, etc. Le manque de joueurs pour toutes autres raisons (camp de ski, etc.) ne sera pas pris en considération. Le comité ACNBA est compétant pour requérir des moyens de preuve et statuer sur le renvoi ou le forfait.

Le match sera perdu par forfait en cas de non respect de cette procédure !